

293197/4

26375
183

26.301
No 611

TAPIS JABRI

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 60.000 DIRHAMS

SIEGE SOCIAL : LDI A2B - ZONE INDUSTRIELLE - TAKADJOU - RABAT

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 23.02.1993 A 10 HEURES

PROCES - VERBAL

Les actionnaires de la Société TAPIS JABRI - Société Anonyme au capital de 60.000 DIRHAMS, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social sur convocation verbale à eux faite par le président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par les actionnaires présents et les mandataires des absents lors de leur entrée dans la salle de réunion. L'Assemblée procède à la composition de son bureau :

PRESIDENT : Monsieur BENNANI KARIM

SCRUTATEURS : Messieurs ZEROUALI ABDELALI et TAZI SAOUD

SECRETAIRE : Monsieur BENNANI FAROUK

Handwritten notes and signatures: 1869, 2569, 198196, 169, and a signature.

Les membres ainsi désignés, présents à l'Assemblée, déclarent accepter les fonctions qui leurs sont conférées.

La feuille de présence certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, permet de constater que la totalité des actionnaires est présente ou valablement représentée.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sans qu'il soit nécessaire de justifier ni du délai, ni de la forme de la convocation.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée

- La feuille de présence,
- Le pouvoir des actionnaires représentés par des mandataires,
- Un original des statuts de la société établis suivant acte sous seing privé en date du 29.11.1982.
- Le rapport du Conseil d'Administration.

Le Président rappelle à l'Assemblée l'ordre du jour suivant sur lequel elle est appelée à délibérer :

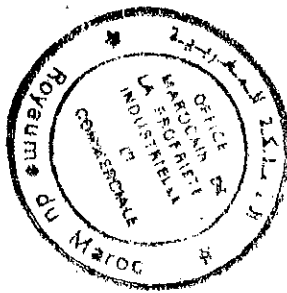
- Cession d'actions
- Démission du Conseil d'Administration
- Questions diverses.

Handwritten notes: 71, 903

Handwritten signature

Handwritten signature

Handwritten signature



Diverses observations ont été échangées sur les résolutions inscrites à l'ordre du jour, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION /

L'Assemblée Générale constate que toutes les actions de la société ont été cédées à de nouveaux actionnaires.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION /

L'Assemblée Générale prend acte de la démission collective du Conseil d'Administration et décide de l'accepter à compter de ce jour, et leur donne quitus entier et définitif pour sa gestion antérieure.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION /

L'Assemblée décide de donner pouvoir spécial à Mr. BENNANI FAROUD à l'effet de finaliser avec les nouveaux actionnaires, l'opération de transfert, conformément aux dispositions de la convention signée entre les représentants des deux groupes, le 02 Décembre 1992.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

QUATRIEME RESOLUTION /

L'Assemblée Générale requiert le mention d'enregistrement et donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies, d'expédition ou d'extraits des présentes en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

En Pour L'Assemblée Générale
Signé: BENNANI FAROUD
Président
N° 121214
D.A. 53/6
C.N. 1205609

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président, déclare la séance levée à 14 heures.
Après lecture de ce qui dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, par les membres du bureau.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

LE PRESIDENT MERCHERT MAHOUD

LE SCRUTATEUR

LE SECRETAIRE

P. Le Président et par Délégation
EDDERAI FAROUK
01 AVR 1993

Signature apposée 208/7
BENNANI FAROUD
C.N. A 204335
01 AVR 1993

